

Sur le passage de stagiaire à accompagnateur

Dans la scène du jugement dernier (Matt 25, 32-45), tant ceux qui ont su poser un geste en faveur de leurs frères dans le besoin, que les autres, s'interrogent : « Quand est-ce que nous t'avons vu...? » L'homme a besoin d'un regard extérieur pour faire la vérité sur lui-même, sur ce qu'il a fait ou pas fait. Ce regard le guérit de ses propres aveuglements et lui redit sa capacité de faire le bien. En annonçant le jugement des temps derniers, Dieu nous invite ainsi à donner, dès maintenant, le meilleur de nous-mêmes, pour le service des plus petits. Et à ne porter sur les autres que des jugements aptes à consolider leur désir de faire le bien.

Dominique Grenier, rédacteur en chef de Croire.La-Croix.com

Critères à prendre en compte

(Cette liste est proposée à titre indicatif : il n'est pas nécessaire de cocher toutes les cases !)

Points fondamentaux :

- Connaître et avoir fait l'expérience de la dynamique des ES (ou en avoir le désir).
- Laisser place à l'écoute de l'Esprit.
- Avoir l'expérience de la Parole de Dieu et l'habitude de s'y référer.
- Sentir les mouvements des esprits dans le groupe.

Points essentiels :

- Être à l'aise avec l'accompagnement des groupes, avoir du goût pour ce style d'accompagnement.
- Savoir travailler en équipe, dans la complémentarité, apprendre des autres dans un esprit de partenariat
- Se connaître soi-même et désirer s'améliorer, être capable de se remettre en question, d'apprendre de ses erreurs, d'évoluer. Avoir un accompagnement spirituel est recommandé.
- S'impliquer en sachant prendre des responsabilités, des initiatives.

Points directement en lien avec la pratique :

- Saisir les objectifs de l'animation, voir quels en sont les enjeux.
- Sentir, prévoir, imaginer un parcours adapté au groupe.
- Savoir élaborer une FDP.
- Savoir animer un plenum.

Atouts supplémentaires :

- Avoir une expérience en sciences sociales.
- Savoir utiliser les outils numériques.
- Parler plusieurs langues.

Comment discerner qu'un stagiaire peut devenir accompagnateur ?

Ce discernement est double :

- 1) Le stagiaire doit s'interroger, à partir de l'expérience des accompagnements vécus, s'il se sent apte, disponible et prêt à être accompagnateur. Pour cela, il rencontre un accompagnateur Esdac pour faire le point.
- 2) Les personnes en charge du discernement doivent :
 - Disposer des relectures faites par écrit après chaque accompagnement.
 - Veiller à la diversité des accompagnements et des accompagnateurs.
 - Avoir une conversation avec les accompagnateurs qui ont animé avec le stagiaire.
 - Prendre en compte à la fois les points forts et les points faibles du stagiaire

Sur le nombre d'animations à faire

La règle de trois animations est à considérer avec une certaine souplesse, en fonction des personnes et des circonstances :

- Le passage de stagiaire à accompagnateur n'est pas automatique au bout de trois accompagnements, on peut, après trois accompagnements, admettre ou refuser quelqu'un comme accompagnateur ou prolonger le stage.
- Dans le cas de personnes ayant une bonne connaissance de la spiritualité ignatienne et une expérience d'accompagnement des groupes (religieux ou laïcs), ou quand les circonstances empêchent de faire des accompagnements comme stagiaire (cas des stagiaires vivant à l'étranger), s'il est constaté que les critères sont remplis avant de faire trois accompagnements, on peut décider de les admettre comme accompagnateurs, après discernement et au vu des éléments en notre connaissance.

La supervision

- La supervision peut être un bon moyen à proposer et à mettre en place pour continuer la formation et accompagner les personnes dans les accompagnements : cette supervision peut concerner la préparation, mais aussi la disponibilité, en cours d'accompagnement, pour répondre aux interrogations de la personne affrontée à une difficulté, ou encore pour la relecture.
- La supervision peut être soit à l'initiative de toute personne qui le souhaite, soit pour un stagiaire admis à être accompagnateur qui a encore besoin d'une aide, soit encore pour un stagiaire vivant à l'étranger.
- Tout accompagnateur devrait avoir un lieu de supervision.

(Document élaboré par le bureau d'Esdac France et relu par l'Équipe responsable (ER) de Belgique, décembre 2020)